



mon avocat ne répond pas à mes questions par mail

Par **Julietta**, le **22/02/2021** à **12:09**

Bonjour,

J'ai pris un avocat, afin de régler une créance avec mon ex compagnon, avec lequel je me sépare. Nous étions en indivision, mais pour l'ouverture de sa société, je lui ai prêté une grosse somme d'argent, par petites sommes bien présentes sur mes relevés bancaires, mais malheureusement sans reconnaissance de dette.

J'ai pris un avocat, afin que l'on puisse régler cette créance. Au tout début de nos entretiens, elle me disait qu'il était possible que je sois remboursée, bien que nous soyons concubins.

Je lui ai envoyé deux messages pour lui poser deux ou trois questions, je n'ai jamais eu de réponse. J'appelle sa secrétaire, qui me dit, qu'elle reçoit bien tous mes messages, mais jamais de réponse. Elle m'a proposée tout dernièrement, un rendez-vous téléphonique, que j'ai accepté. Cela fait 10 jours que je bataille pour qu'elle me rappelle, et c'est pour tout comme ça,. Je ne me sens pas du tout épaulée et aidée dans mes démarchesVet j'ai l'impression que mon dossier ne l'intéresse plus du tout.

Au vus de ces quelques éléments que je vous ai évoqués, pensez-vous que je la garde ou que je dois changé au plus vite d'avocate ? Merci

Par **youris**, le **22/02/2021** à **14:21**

bonjour,

personnellement, on ne discute pas avec son avocat par mail, car avec un mail vous n'êtes jamais certain de l'expéditeur (les piratages de boîte mai, cela existe) et jamais certain qu'il a été lu par son destinataire.

je vous conseille de lui demander un rendez-vous dans ses bureaux.

salutations

Par **P.M.**, le **22/02/2021** à **15:59**

Bonjour,

Vous pourriez carrément poser la question à l'avocat pour savoir si votre dossier l'intéresse ou pas et qu'il veuille bien vous répondre pour éventuellement en changer...

Certains avocats prennent leur temps pour échanger avec leurs clients et d'entrée indiquent que les échanges se font par mail mais en général en accusent réception, d'autre part, vous n'indiquez pas si vous avez versé des honoraires et conclu une convention d'honoraires...